

Projet de Loi immigration : **pour l'Unaf, la politique familiale** **doit être universelle**

L'Unaf a pour mission légale de défendre les intérêts de l'ensemble des familles françaises et étrangères en situation régulière vivant sur le territoire. A ce titre, l'Unaf est opposée aux mesures qui restreignent l'accès de ces familles aux prestations familiales. Sont visées notamment par le texte de loi adopté hier soir : les allocations familiales, allocations de soutien familial, prestations d'accueil du jeune enfant, allocation de rentrée scolaire, allocations journalières de présence parentale.

L'Unaf relève que bon nombre des prestations visées par cette loi, sont destinées à faciliter l'emploi des parents, ce qui rend leurs restrictions d'autant plus incohérentes par rapport à l'objectif affiché de favoriser l'activité professionnelle.

L'Unaf a toujours défendu le principe d'universalité des allocations familiales et s'est toujours opposée aux mesures de ciblage. A de maintes reprises, à la faveur des restrictions qui se sont succédées ces dix dernières années, elle a alerté sur les risques de rupture du contrat social. En 2014, au moment de la mise sous conditions de ressources des allocations familiales, l'Unaf indiquait : *« Le risque est que les allocations familiales soient de plus en plus critiquées (...) Certains voudront en exclure les familles étrangères. Ces allocations qui unissaient les familles finiront par les opposer les unes aux autres. Tout le monde sera perdant. »*

Par ailleurs, dans un contexte de crise du logement, écarter des familles du bénéfice des Aides personnalisées au Logement ne va qu'accroître les situations de précarité.

Attachée au droit de vivre en famille, l'Unaf s'oppose aussi aux nouvelles restrictions sur le regroupement familial.

L'Unaf espère que le Conseil Constitutionnel censurera ces mesures. Au-delà de ce projet de loi, la politique familiale doit être rendue à sa vocation universelle au sein de notre système de protection sociale.